

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 1^{er} et 12 mai 2023**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202300254 à 202300312 (91 869,41\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 24 mai 2023
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Avis de motion et règlement**
- 9. Administration, finances et communication**
 - 9.1 Embauche de Monsieur Pierre Villeneuve à titre de Directeur général et greffier-trésorier
 - 9.2 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutier à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Demande d'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale – Embauche d'une équipe en urbanisme
 - 9.3 Appel de candidatures équipe en urbanisme
 - 9.4 Dépôt de l'état comparatif sommaire des activités de fonctionnement
 - 9.5 Comité de gestion financière et ressources humaines du 16 mai 2023
 - 9.6 Rapports de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.7 Protocole d'entente entre la municipalité et le Parc national de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC
 - 9.8 Appel d'offres #2023-01 – Vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au Cadastre du Québec situé sur le chemin des Cascades à Plaisance
 - 9.9 Désignation de signataire pour le compte de la municipalité de Plaisance
 - 9.10 Entretien hivernal (déneigement et déglacage) du chemin de la Grande Presqu'île entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)
 - 9.11 Achat de sulfate ferrique
 - 9.12 Journal Les 2 Vallées – Achat d'une publicité (1/6 de page) dans la parution du Journal touristique Petite-Nation
 - 9.13 Nomination d'une représentante – Corporation des transports adapté et collectif de Papineau
 - 9.14 Embauche d'étudiantes – Camp de jour
 - 9.15 Changement de date de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023
- 10. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 10.1 Comité de sécurité publique et incendie du 9 mai 2023
- 11. Urbanisme et aménagement**

12. Développement économique

13. Loisirs, santé et bien-être

13.1 Jeux d'eau – Parc Rolland Pilon

14. Transport et voirie

14.1 Achat d'une remorque – Service des travaux publics

14.2 Projet de trottoir au nord de la voie ferrée sur la montée Papineau

14.3 Pavage rue Ferron entre la rue Papineau et la rue St-Jean-Baptiste

14.4 Comité de transport et voirie du 9 mai 2023

15. Culture et patrimoine

16. Nouveaux items

17. Période de questions

18. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 5 juin 2023 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau

Monique Malo

Nil Béland

Daphné Rodgers

Miguel Dicaire

Absence motivée : Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Assiste également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-109

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-110

Adoption des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 1^{er} et 12 mai 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 1^{er} et 12 mai 2023.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-111

Chèques : Journal des déboursés – 202300254 à 202300312

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **91 869,41\$** portant les numéros de déboursés **202300254 à 202300312** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier par intérim atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier par intérim

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mai 2023 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

Début : 19 h 03

Fin : 19 h 11

8. Avis de motion et règlement

9. Administration, finances et communication

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-112

Embauche de Monsieur Pierre Villeneuve à titre de Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT que le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoit Dufour, a quitté ses fonctions le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financière et ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Villeneuve a été nommé;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil entérine la nomination de Monsieur Pierre Villeneuve à titre de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Plaisance à compter du 5 juin 2023;

QUE la convention de travail sera signée par ce dernier ainsi que par le Maire, M. Christian Pilon et le responsable du comité de gestion financière et ressources humaines, M. Nil Béland;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et effets négociables, conjointement avec le Maire, M. Christian Pilon;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

QUE ce conseil autorise Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier à titre de personne responsable du compte AccèsD Affaires à compter du 5 juin 2023.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 1

Adoptée à la majorité.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-113

Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Demande d’aide financière pour des projets en coopération intermunicipale – Embauche d’une équipe en urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Chénéville et Plaisance désirent présenter un projet d’embauche d’une équipe en urbanisme dans le cadre de l’aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance s’engage à participer au projet d’embauche d’une équipe en urbanisme et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la municipalité de Chénéville organisme responsable du projet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-114

Appel de candidatures équipe en urbanisme

CONSIDÉRANT que les municipalités de Chénéville et Plaisance désirent présenter un projet d’embauche d’une équipe en urbanisme dans le cadre de l’aide financière du Fonds régions et ruralité au Ministère des Affaires municipales et de l’habitation;

CONSIDÉRANT qu’il est important de combler le poste en urbanisme afin de donner un meilleur service aux citoyens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à lancer un appel d’offres pour des candidatures au poste d’inspecteur en urbanisme;

ATTENDU que cette ressource sera partagée entre la municipalité de Plaisance et la municipalité de Chénéville;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

9.4

Dépôt de l'état comparatif sommaire des activités de fonctionnement

Un dépôt de l'état comparatif sommaire des activités de fonctionnement est déposé aux élu(e)s.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-115

Comité de gestion financière et ressources humaines du 16 mai 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 16 mai 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et greffier-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de janvier, février et mars 2023 ont été déposés au conseil.

9.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-116

Protocole d'entente entre la Municipalité et le Parc National de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC

Considérant les points 4, 4.1 et 4.2 du protocole d'entente;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil augmente le tarif de 4,4% selon l'indice du prix à la consommation (IPC) moyen de 2023;

QU'une lettre soit envoyée aux responsables du Parc National de Plaisance afin de les aviser de l'augmentation prévue et de la date d'entrée en vigueur.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-117

Appel d'offres #2023-01 – vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au Cadastre du Québec situé sur le chemin des Cascades à Plaisance

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance demande sur appel d'offres des soumissions pour la vente et le développement du lot 4 852 716 selon les documents d'appels d'offres préparé à cet effet et disponible depuis le 6 juin 2023 sur le site SE@O (www.seao.ca);

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumissions soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Appel d'offres #2023-01 – vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au Cadastre du Québec situé sur le chemin des Cascades à Plaisance » à l'adresse suivante :

M. Pierre Villeneuve, Directeur général
Municipalité de Plaisance
275, rue Principale
Plaisance (Québec)
J0V 1S0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 10 heures, lundi le 18 septembre 2023 et elles seront ouvertes publiquement à la même heure à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi;

QUE la Municipalité de Plaisance ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-118

Désignation de signataire pour le compte de la municipalité de Plaisance

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les signataires autorisés pour le compte de la Municipalité de Plaisance (500156) suite aux élections partielles municipales de 2023;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian Pilon a été élu maire par acclamation le 12 mai 2023 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la Municipalité de Plaisance désigne Monsieur Christian Pilon à titre de maire comme signataire autorisé pour ledit compte :

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-119

Entretien hivernal (dénivellement et déglacage) du chemin de la Grande Presqu'île entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)

CONSIDÉRANT le courriel de Monsieur Stéphane Lauzon, responsable de la gestion des activités d'entretien à la Direction générale de l'Outaouais pour le Ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lauzon nous indique que le contrat actuel (8906-20-4910) arrive à échéance cette année et qu'il y a lieu de le renégocier;

CONSIDÉRANT que l'offre faite par le MTMD ne reflète pas le coût réel d'exécution pour cette portion de chemin;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte de signer le contrat en effectuant le changement suivant :

Durée du contrat : 1 an Coût : 4 520\$ + ajustement du coût du carburant

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution;

ATTENDU qu'un nouveau contrat sera renégocié en 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-120

Achat de sulfate ferrique

CONSIDÉRANT le besoin de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise l'achat de sulfate ferrique pour un montant de 7 128.65\$ taxes incluses à Kemira.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-121

Journal Les 2 Vallées – Achat d'une publicité (1/6 de page) dans la parution du Journal touristique Petite-Nation

CONSIDÉRANT que le journal Les 2 Vallées va imprimer un cahier touristique de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que ce cahier aura une très grande visibilité dans la région;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil accepte de faire paraître une publicité de 1/6 de pages sur les attraits touristiques de la municipalité de Plaisance pour la somme de 607\$ plus taxes ;

ATTENDU qu'un texte sera préparé à cet effet pour faire connaître notre municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-122

Nomination d'une représentante – Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE Madame Monique Malo, conseillère, soit nommée à titre de représentante de la Municipalité de Plaisance.

QUE Madame Monique Malo, conseillère, puisse, lors de l'AGA, avoir le droit de parole et de vote.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.14

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-123

Embauche d'étudiantes – Camp de jour

CONSIDÉRANT le besoin au camp de jour d'avoir au moins deux étudiants l'été pour l'animation du camp de jour ;

CONSIDÉRANT que des subventions sont disponibles par les paliers gouvernementaux pour l'embauche d'étudiant(e)s;

CONSIDÉRANT les offres d'emploi parues dans le « Ouvre-moi la porte » et sur le site web et Facebook de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil embauche Mégane Leduc au poste de cheffe animatrice du camp de jour pendant 8 semaines pour 40h/semaine au salaire prévue à la grille salariale;

QUE ce conseil embauche Emy Rousson au poste d'animatrice du camp de jour pendant 8 semaines pour 40h/semaine au salaire prévue à la grille salariale;

QUE des ententes soient préparées à cet effet ;

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer lesdites ententes avec les employées du camp de jour.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.15

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-124

Changement de date de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT que lundi le 3 juillet est un jour férié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la séance régulière du conseil prévue le lundi 3 juillet 2023 selon la résolution #2022-11-297 soit reportée au mardi 4 juillet 2023 à 19h;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sécurité publique et hygiène du milieu

10.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-125

Comité de sécurité publique du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 9 mai 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et greffier-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme et aménagement

12. Développement économique

13. Loisirs, santé et bien-être

13.1

Jeux d'eau – Parc Rolland Pilon

M. Christian Pilon, Maire informe les citoyens que les travaux de construction du jeu d'eau et d'installation de nouveaux modules de jeux dans le parc sont presque complétés et seront en fonction pour la fin des classes.

14. **Transport et voirie**

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-126

Achat d'une remorque – Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la désuétude d'une des remorques aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'estimé fait pour la réparer est presque le coût d'achat d'une nouvelle;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle remorque est nécessaire afin d'effectuer les différents travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT les trois(3) offres déposées;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2023;

Il est proposé par Monsieur Nil Béland

QUE ce conseil autorise l'achat de la remorque tel que décrit dans la soumission #20519 datée du 9 mai 2023 du Groupe T.R.G. Inc au montant de 5 317,00\$ avant taxes;

ATTENDU que le contremaître des travaux publics ira lui-même chercher la remorque et que les frais de représentation seront pris en charge par la municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 1

Adoptée à la majorité.

14.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-127

Projet de trottoir au nord de la voie ferrée sur la montée Papineau

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de construire un trottoir au nord de la voie ferrée sur la montée Papineau pour assurer la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec un responsable du MTQ a eu lieu le 31 mai dernier afin de discuter de la situation;

Il est proposé par Monsieur Daphné Rodgers

QUE ce conseil mandate le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Pierre Villeneuve afin d'obtenir des offres de services pour préparer des plans et devis dudit trottoir.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-128

Pavage rue Ferron entre la rue Papineau et la rue St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen;

CONSIDÉRANT l'état médiocre de la chaussée sur cette portion de rue;

CONSIDÉRANT que cette rue se retrouve directement dans un corridor scolaire emprunté par plusieurs automobilistes, étant donné que la rue St-Jean-Baptiste Nord est un sens unique vers le sud;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Pierre Villeneuve afin d'obtenir des offres de services pour préparer des plans et devis pour la réparation de ladite portion de la route.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-129

Comité de transport et voirie du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de transport et voirie du 9 mai 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et greffier-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Culture et patrimoine

16. Nouveaux items

17. Période de questions

Début : 19 h 33

Fin : 19 h 55

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-130

Levée de la séance à 19 h 56

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 5 juin 2023.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim